

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE – VOIE SACREE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 novembre 2017 à 20h00
à ANCEMONT
COMPTE RENDU valant PROCES-VERBAL DE SEANCE
Convocation du 23 novembre 2017

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Messieurs GILSON Bernard, TOUSSAINT Francis, PETTAZZONI Alfred, THUGNET Patrick, HENRIONNET Alain, JAUNEL Aurélien, Madame GUERY Isabelle,

Etaient remplacés : M. HENRIONNET Alain par Mme BRIZION Marie-Noëlle,

Absents :

Pouvoirs : M. GILSON Bernard à M. REALE Claude, M. PETTAZZONI Alfred à M. NAHANT Serge, Mme GUERY Isabelle à M. SANZEY Daniel

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Election du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, Madame Catherine COLLINET-JUNG a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Serge NAHANT, Président propose la modification de l'ordre du jour, qui est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié en y apportant un complément : celui de la modification de la délibération du 26 octobre dernier concernant la prise de compétences.

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 26 octobre 2017.

Ce compte rendu est désormais transmis par voie informatique à l'ensemble des conseillers communautaires et aux mairies afin que les élus puissent, le cas échéant, le consulter en ces lieux.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Administration générale

- Prise de compétences :

Monsieur le Président indique que le mardi 21 novembre 2017, dans le cadre du projet de loi Finances pour 2018, l'Assemblée Nationale a adopté un amendement liée à la DGF bonifiée.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2018, et afin de pouvoir continuer à bénéficier de la DGF bonifiée, les communautés de communes à Fiscalité Professionnelle unique (FPU) n'auront à exercer que 8 compétences (contre 9 initialement prévues) sur une liste de 12. Cet amendement est présenté au Sénat dans le cadre de la navette du projet de Loi de Finances.

Cela fait suite à une demande de l'association des Maires de France (AMF).

Lors de nos débats précédents, des incertitudes et des inquiétudes relatives à la gestion des eaux pluviales qui font partie intégrantes de l'assainissement ont été soulevées. Compte tenu de cela, il est proposé à l'assemblée délibérante la modification de la délibération du 26 octobre dernier relative à la prise de compétences.

D'autant que la perspective du caractère obligatoire du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement, à partir de 2020, semblent écartée (propos du 1^{er} Ministre lors du Congrès des Maires).

Une nouvelle délibération vous est donc proposée. Cette délibération modifie la précédente, sans l'annuler, en ne retenant comme prise de compétences que :

- la création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- les Infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Pour les communes ayant déjà délibéré, elles n'auront pas besoin de revenir sur leur décision.

Le conseil communautaire adopte par 31 voix pour et 4 voix contre la modification de la délibération du 30 novembre dernier.

Informations budgétaires

Monsieur le Président informe que Débat d'Orientaion Budgétaire (DOB) n'est pas une obligation pour notre structure. Le DOB n'est obligatoire que s'il y a une commune de plus de 3 500 h, ce qui n'est pas le cas.

Il informe également, qu'actuellement, la Communauté de communes est en train de faire l'avance de trésorerie sur le scolaire puisque son élargissement à l'ensemble du territoire a été décidé à date d'effet du 1^{er} juillet 2017, alors que le chiffrage des attributions de compensation n'est pas encore défini. De ce fait, il conviendra de trouver une solution d'attente afin de ne pas pénaliser financièrement la Communauté de communes.

Concernant le budget principal, le Président indique qu'une décision modificative de crédit est à prendre afin d'ajuster les ouvertures de crédits du budget primitif (BP).

Il précise que cela concerne :

- les charges de personnel. Des crédits sont à réaffecter sur ce poste budgétaire et sont dus :
 - à des frais de personnel liés au transfert de personnel des écoles du secteur du Val de Meuse au 1^{er} juillet 2017 pour environ 120 000 € qui sont à reprendre sur la somme inscrite au BP au chapitre des charges à caractère générale,
 - à une augmentation des fréquentations dans les périscolaires,
 - à des remplacements liés aux différents arrêts de travail, notamment des congés maternités, dépenses couvertes en parties par le remboursement des assurances dans le cadre de l'assurance statutaire souscrite par la collectivité,
 - à des remplacements pris suite au non renouvellement de 3 contrats aidés à fin août
- les charges financières en remboursement de capital et des intérêts.
- Les écritures relatives au titre du Fonds PIC

La proposition d'une décision modificative de crédits est adoptée à l'unanimité.

- **Admission en non valeur**

Le président indique que cela ne concerne que les créances éteintes juridiquement par un jugement. La somme s'élève à 1 297,09 € soit 445.87 € au titre du budget principal et 851,22 € au budget annexe des déchets ménagers.

Pour les autres créances, le Président rappelle qu'il a été convenu de les envoyer aux mairies afin que ces dernières nous donnent un avis sur ces demandes d'admission en non valeur.

Les membres du Conseil communautaire adoptent, à l'unanimité, l'admission en non valeur de ces créances.

- **Ressources humaines** : poste agent de développement – Reconstitution

Le Président indique que le poste d'agent de développement créé par l'ex communauté de communes Meuse Voie Sacrée, a été fait de façon express sur une durée se terminant au 31 décembre 2017.

Il informe l'assemblée du recrutement de Mlle Amandine LECLERE qui succédera à Monsieur Théo HENRY. Ce dernier a formulé une demande de non renouvellement de son contrat afin de se rapprocher de sa famille. Dans l'immédiat, Mlle LECLERE a été recrutée sur la base d'un contrat de courte durée. Il propose le renouvellement du poste d'agent de développement.

Les membres du Conseil communautaire adoptent, à l'unanimité, la création du poste.

- **Décision modificative des budgets annexes**

Le Président indique que des décisions modificatives sont à prendre concernant certains budgets annexes, à savoir :

BUDGET ANNEXE TOURISME :

- 1) Intégration d'écritures pour des travaux réalisés en régie par une recette en fonctionnement de 2 500 € et une dépense en investissement de 2 500 €
- 2) complément en dépense des crédits liés aux amortissements pour 365 € et une recette en investissement pour 365 €

La proposition de la décision modificative de crédits est adoptée à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS :

Suite à la fusion des 2 CODECOM, des opérations d'ordre sont à faire afin d'intégrer dans le budget annexe des déchets ménagers les biens inscrits dans le budget principal.

De plus, un virement de crédits est à faire du chapitre 23, article 2315 vers le chapitre 20, article 2051 pour 21 500 €

La proposition de la décision modificative de crédits est adoptée à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE BOULANGERIE :

Afin de restituer la caution à Monsieur MORLET, il convient de faire une DM de 500 € en dépense et en recette à l'article 165.

Parallèlement, il convient de modifier les crédits suite à la reprise des résultats.

La proposition de la décision modificative de crédits est adoptée à l'unanimité.

2- Economie - Développement touristique

- **Zone des Souhesmes** : travaux futurs et mise à disposition de terrain au Conseil Départemental

Daniel SANZEY, vice Président, fait un point sur cette zone en indiquant qu'un investisseur désire s'installer à l'entrée et qu'une aide éventuelle à l'installation pourrait être accordée. Il souhaite connaître l'avis du conseil sur le principe.

Le Président rappelle qu'en matière économique, c'est le Conseil Régional qui est le chef de file et qu'il n'est pas question de baisser le tarif du prix de vente fixé à 5 € du m². Un accord de principe peut être pris mais la décision finale sera à repasser en Conseil communautaire en fonction du projet.

Le vice-président indique qu'une convention d'occupation est à passer avec le Conseil départemental pour l'utilisation d'une plateforme de stockage de matière pour la réfection des voiries. Cette convention devra être cadrée afin que ledit terrain ne serve pas de dépôts pour du stockage de matériaux divers.

Un accord de principe est donné mais la convention devra repasser au Conseil communautaire pour validation.

- **Zone Haudiochamp et zone entre deux haies sur Dieue** : orientations sur les aménagements

Daniel SANZEY, vice Président, propose que la Zone HAUDIOCHAMP soit dédiée plus vers un secteur à vocation médicale et paramédicale, tandis que l'autre zone soit plus sur une vocation commerciale.

Le Président indique que Jean-Claude DUMONT, maire de la commune de DIEUE, a sollicité, de manière orale, une autorisation de passage sur le terrain appartenant à la Communauté de communes. Cette autorisation permettra ainsi d'accéder au futur « Pôle Nelly BERTHOLD », équipement construit par la commune. L'entrée se ferait par le côté situé à droite de la maison de santé et la sortie du côté gauche.

Le Président propose que la commune vienne présenter son projet avec son projet en séance de bureau ou en commission et propose de passer cette demande au prochain conseil communautaire du 21 décembre prochain.

Le vice-président fait un point par rapport à l'opticienne qui souhaite rester sur la zone et devenir propriétaire. On pourrait lui vendre une partie du terrain se situant à l'arrière du BUNGALOW mais il convient d'attendre la décision du Crédit Agricole sur sa position concernant le bungalow.

Le principe de lui céder le terrain est acté

Concernant la zone entre 2 haies, le vice-président propose de recourir à une maîtrise d'œuvre pour son aménagement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Zone de la SARAP à Ancemont** : situation sur le projet de réhabilitation du site

Daniel SANZEY, vice Président, fait une présentation de la zone en indiquant qu'elle sera découpée en deux parties, la partie nord, le long de la route départementale, qui serait destinée à de l'habitat et reviendrait à la commune d'ANCEMONT. L'autre partie reviendrait à la CODECOM et serait destinée à une zone économique. On pourra disposer d'environ 5 000 m² de bâti pouvant être séparés en 6 cellules. L'estimation des travaux serait d'environ 1 million d'euros, des subventions sont possibles auprès de divers financeurs.

Actuellement, l'EPFL est en pourparler pour en devenir le propriétaire et réalisera la déconstruction et la dépollution, et nous rétrocédera ce site après travaux.

Daniel SANZEY propose d'acter le principe de séparer la zone en 2 parties et d'autoriser le Président à faire une consultation afin de rechercher un maître d'œuvre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Développement touristique :**

- point sur le projet Vélo Route – Voies Vertes

Daniel SANZEY, vice Président, indique qu'il ne sera pas possible de tenir les délais permettant de présenter un dossier de financement DETR 2018. Une orientation différente est à prendre, à la place d'une consultation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, on se dirigera plutôt vers la recherche d'un organisme réalisant les études préalables.

- point sur l'office de tourisme

Le Président informe que Mme Christine HABART a été élue Présidente de l'Office du Tourisme à l'unanimité.

- **Information sur le Pacte Offensif Croissance Emploi (POCE)**

Daniel SANZEY, vice Président, indique que le POCE répond à une triple finalité :

- Il se base sur les besoins du territoire,
- Il constitue le lieu privilégié de dialogue avec la Région,
- Il identifie les actions structurantes du territoire

Un dossier est à établir, si possible pour la fin de l'année, recensant et listant les projets à insérer dans un contrat avec le Conseil Régional.

3- Patrimoine

- **Voirie** : orientation financière en vue de l'élargissement de la compétence

Gérard BUYS, vice Président, fait part qu'une réunion de CLECT s'est déroulée le vendredi 24 novembre dernier en présence du Cabinet CHALLENGES PUBLICS.

Sur la compétence voirie, il y a 2 distinctions à faire : la voirie proprement dite et les ouvrages d'art.

Concernant la partie voirie, le principe retenu est de partir sur l'estimation produite par Mrs BERTON et NATALE en y excluant le chiffrage des rues en béton bitumineux et en y incluant le chiffrage en ECF pour ces rues, avec une répartition des coûts en fonction des m2.

Le vice-président indique qu'il est en train de faire le tour des communes afin de vérifier avec chacune d'elle, la validité des rues à retenir.

Concernant les ouvrages d'art, les coûts chiffrés par Mrs BERTON et NATALE ont été scindés en 2, une partie considérée comme de l'entretien et une autre comme de l'investissement. Le bureau avait proposé un amortissement sur 11 ans pour la partie fonctionnement et 50 ans sur la partie investissement, avec une répartition de la somme en fonction des m2 des ouvrages.

La commission patrimoine a proposé de revoir ces durées d'amortissement sur 20 ans pour l'entretien et sur 75 ans pour l'investissement.

- **Habitat** :

Luigi FORNITO, vice Président, fait un point sur les logements. Sur GENICOURT, suite à des problèmes sur un des logements, un rendez vous a été pris avec l'architecte, sur place afin d'y donner suite. Sur RUPT en WOEVRE, l'équipe d'insertion est en train de rénover entièrement un des deux logements, une visite sera faite prochainement par le vice-président afin de constater l'avancement des travaux. Le logement du 1 rue du Bief à DIEUE sera libre pour la fin du mois ; par contre l'acquéreur potentiel ne donne pas suite à son rachat.

Concernant la maison de santé, le locataire du meublé partira pour fin décembre. Les travaux de mise en accessibilité de la porte d'entrée vont être réalisés.

4- Environnement Hydraulique

- Avenant à la collecte porte à porte des déchets ménagers

David MINUTO, vice Président, fait savoir que la Commission d'Appel Offres (CAO) s'est réunie ce jour avant la séance du conseil afin de donner son avis sur 2 avenants. La proposition concerne :

- Un avenant 2 au marché de collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels passé avec l'entreprise BARISIEN.
- Un avenant 2 au marché de collecte des points tri, transports et conditionnements des emballages (hors verre) passé avec l'entreprise BARISIEN.

La CAO a donné son avis favorable à la passation de ces 2 avenants.

Les membres du Conseil communautaire adoptent, à l'unanimité, les propositions d'avenants et autorisent le Président à signer les pièces qui s'y rattachent.

- Harmonisation du fonctionnement du service déchets ménagers

David MINUTO, vice Président, indique que la commission environnement s'est réunie le mardi 28 novembre dernier, elle a travaillé principalement sur l'harmonisation des pratiques entre les 2 ex CODECOM. L'harmonisation liée à la partie tarifaire sera revue lors d'une prochaine commission fixée le 18 décembre prochain.

Dans le cadre de cette harmonisation, le ramassage des objets volumineux ne se fera plus. Quant à la mise à disposition de bacs servant au nettoyage des points tri et dont le vidage est pris en charge par la CODECOM, ce dispositif est étendu à l'ensemble du territoire.

- Mise en place de la collecte porte à porte au 1^{er} janvier 201

David MINUTO, vice Président, indique que la collecte des corps creux en porte à porte a été retenue. Des sacs de 100 litres viennent d'être commandés et devraient nous être livrés mi décembre. Pour la distribution des sacs, il est proposé que les usagers viennent retirer leurs sacs en Mairie.

Concernant la communication, une note succincte précisera le changement de prestataire de collecte, le mode de collecte, les jours de collecte et le lieu de retrait des sacs de tri.

Après débats, le vice-président indique que les sacs seront déposés en mairie, une très grande majorité des communes est d'accord pour faire cette distribution par leurs propres moyens.

Par ailleurs, afin de ne pas trop perturber le tri, il est proposé de ne pas retirer tout de suite les bornes de tri.

- Contrat ADELPHÉ CITEO

David MINUTO, vice Président, indique que le conseil communautaire a délibéré courant 2017 pour la signature d'un avenant de prolongation d'un an au contrat Adelphe et CITEO (cela concerne l'année 2017, l'Etat ayant pris du retard dans la procédure de ré-agrément de ces éco-organismes). L'avenant au contrat a été signé avec Adelphe mais pas avec CITEO.

CITEO nous indique qu'à ce jour, il ne leur est plus possible d'éditer un avenant et nous propose donc de signer un contrat d'un an pour l'année 2017. Une nouvelle délibération est nécessaire pour cela.

Adelphe (pour les emballages) et CITEO (pour les papiers graphiques) ont été ré-agrétés pour la période 2018-2022 et nous sollicitent pour la signature d'un nouveau contrat.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer les différents contrats de reprises de matières et toutes les pièces qui s'y rattachent.

- Informations sur la compétence GEMAPI

Christian MAURER, vice Président, précise que cette compétence est transférée automatiquement aux EPCI à fiscalité propre à partir du 1^{er} janvier 2018. Les enjeux devraient être mineurs pour notre territoire. Cette compétence concerne l'aménagement de bassins hydrographiques, l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, la défense contre les inondations. (à ne pas confondre avec les dégâts dus à des ruissellements en cas de fortes pluies). Pour information, « l'entente OISE » propose une adhésion sur la base d'un tarif à 3 € par an par habitant. « EPAMA » n'a pas de données complètes et n'a pas de tarification à ce jour.

Concernant le SM3A, les travaux vont débutés prochainement.

5- Scolaire – Enfance - Jeunesse

- **Bilan des premiers conseils d'écoles et évolutions des rythmes scolaires**

Gilles VAUTRIN, vice Président, indique qu'il y a 997 élèves dans nos écoles. Les premières réunions de Conseil d'école viennent d'avoir lieu, elles concernaient essentiellement l'installation des membres suite aux dernières élections. Des réunions extraordinaires se dérouleront entre le 4 et le 15 décembre afin de parler des rythmes scolaires, en sachant que le DASEN a fait 4 propositions. Se posera la question des activités à mettre en œuvre pour les mercredis.

6- Cohésion Sociale

- **Programmation culturelle**

Catherine COLLINET-JUNG, vice Présidente, indique que l'ensemble des activités culturelles passeront sous l'égide d'ARCATURE, service de la CODECOM. Vous avez été destinataire du compte rendu de la commission cohésion dont les conclusions sont les suivantes :

La programmation culturelle présentée a reçu un avis favorable des membres de la Commission, toutefois il est souhaité d'attirer davantage la population du territoire et de réfléchir aux moyens d'y parvenir.

La licence d'entrepreneur de spectacle doit être règlementairement demandée auprès de la DRAC, la directrice fait les démarches nécessaires pour compléter les formulaires.

La licence peut être délivrée aux personnes physiques ou aux représentants légaux : une personne devra donc être nommée.

Les communes de Souilly, Monthairons et Ancemont se sont prononcées pour accueillir un spectacle dans le cadre de la convention avec le Grenier Théâtre ; 5 spectacles sont prévus dans ce conventionnement, il en reste 2 à partager.

Le budget prévisionnel présenté est adopté par les membres de la commission.

- il est proposé de demander une subvention s'élevant à 4 000 € au Département, le conseil communautaire du 30 novembre doit prendre une délibération pour solliciter cette demande auprès du Département

- la commission suggère que la sollicitation faite auprès des entreprises pour verser des dons, se réalise à partir des formulaires habituels mais qu'elle puisse être transmise directement par des élus, le cas échéant, le contact oral étant plus porteur et efficace

- la commission accepte de maintenir la participation financière aux spectacles **amateurs, sous réserve qu'ils soient organisés par des communes du territoire et que la demande soit émise par ces communes.**

La participation financière de la communauté de communes s'élèvera à hauteur de 225 € par spectacle, dans la limite de 1800 € (soit 8 spectacles). Les communes pourront y participer à la même hauteur pour arriver au 450 € versés habituellement.

La pratique de spectacles avec entrée gratuite et corbeille (notamment pour ceux du Grenier Théâtre) et de spectacles/concerts payants, reste identique.

La commission a émis un avis favorable sur la confirmation des tarifs de la régie d'Arcature, le conseil communautaire devra toutefois prendre délibération de ces tarifs inchangés afin d'actualiser la situation auprès de la Trésorerie de Verdun.

BILLETTERIE

Une délibération est à prendre concernant les tarifs :

Spectacles/concerts

Tarif normal : 10€ par personne

Tarif réduit : 5€ (élèves de l'école de musique Val de Meuse-Voie Sacrée, collégiens, lycéens, étudiants)

Tarif groupe de collégiens ou lycéens : 2€ par personne (au moins 10 personnes)

Tarif autre groupe : 7€ par personne (au moins 10 personnes)

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Festival jeune public

Tarif spectacle : 3€ par personne tarif unique (enfant et adulte) Tarif cinéma : 6€ par séance

Tarif des ateliers artistiques se déroulant sur plusieurs jours :

- 1 atelier : 20€ - 2 ateliers : 30€

- 3 ateliers : 35€

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, adoptent les tarifs proposés, autorisent le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental, chargent son Président à solliciter la licence d'entrepreneur de spectacle et l'autorisent à signer toutes les pièces qui se rattachent à ce dossier.

- Ecole de musique

Frédérique SERRE, vice Présidente, indique que chaque année, un dossier de demande de demande de subvention est à déposer au Conseil Départemental pour l'école de musique. Pour 2017, nous avons reçu une aide de 10 000 €. Cette demande est à renouveler pour 2018

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental et l'autorisent à signer toutes les pièces qui se rattachent à ce dossier.

- COD 'Accueil : répartition des dépenses 2016

Catherine COLLINET-JUNG, vice Présidente, indique qu'au vu du compte de résultat du dispositif Cod 'Accueil pour l'année 2016, la participation CODECOM/COMMUNES hors aides est de 28 200€.

Considérant que de la participation financière de la CAF et de la MSA, dans le cadre de la Prestation de Service Enfance Jeunesse est de 10 253,69€, le solde s'élève donc à hauteur de 17 946,31€.

Considérant le nombre d'heures d'activités dispensées pour les adolescents participant au dispositif mis en place par le Centre Social et Culturel d'Anthouard en 2016, à savoir :

Ancemont : 1 408 heures = 28,50%

Souilly : 392 heures = 7,94%

Les Monthairons : 1 880 heures = 38,06%

Lemmes : 1 260 heures = 25,50%

La proposition de clé de répartition de l'accompagnement financier entre la Communauté de Communes et les Communes est fixée comme suit pour l'année 2016 :

Financeurs	Clé de Répartition	Participation en €
Communauté de Communes	50% X participation globale CODECOM/Communes	8 973,16 €
Commune Ancemont	28,50% X 50% X participation globale CODECOM/Communes	2 557,35 €
Commune de Souilly	7,94% X 50% X participation globale CODECOM/Communes	712,47 €
Commune des Monthairons	38,06% X 50% X participation globale CODECOM/Communes	3 415,18 €
Commune Lemmes	25,50% X 50% X participation globale CODECOM/Communes	2 288,15 €

Pour information, le montant de l'intervention au collège Louis de Broglie, à hauteur de 3 000 €, pour l'année 2016, est pris en charge totalement par la Communauté de Communes, ce qui situe notre participation financière totale à 11 973,16€.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, adoptent la clé de répartition proposée.

- **Demande de subvention de l'association Ping Pong club de SOUILLY**

Catherine COLLINET-JUNG, vice Présidente, indique que lors du vote des subventions, en début d'année, le dossier présenté par cette association était incomplet (pas de budget présenté). L'association s'est développée et elle envisage d'acheter du matériel supplémentaire et souhaite à cette occasion obtenir une subvention de 1 000 €.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, décident de verser une subvention de 500 € à l'association.

7- Divers

Le Président informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec le Directeur des archives départementales pour faire un point sur le classement des archives et la prescription pénale qui passe de 10 ans à 20 ans, ce qui implique que certains dossiers doivent être gardés pendant ce laps de temps, notamment tout ce qui touche aux marchés publics.

Il indique également qu'une réunion avec le Département aura lieu le 5 décembre au matin sur le thème de l'attractivité du territoire et une l'après midi sur le développement social.

Le Président lève la séance du conseil communautaire à 22 h 30.

La secrétaire de séance

Catherine COLLINET-JUNG

